

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 novembre 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.316

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] obtenir une copie des rapports, bilans et factures, contenant les versements faits à chacun des établissements de santé dans le cadre du programme de transition salariale pour le personnel soignant des résidences privées pour aînés (RPA). Le tout, par période comptable, par établissement et pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à ce jour (12 octobre 2023). » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous désirons vous informer que les versements ne sont pas ventilés par période comptable, car les paiements pour le programme de transition salariale ne sont pas effectués en fonction des périodes financières. Le premier versement de l'année se fait lorsque les lettres sont approuvées et envoyées. Le deuxième versement se fait sur la base de la reddition de comptes que nous recevons autour du 15 juin de l'année suivante.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2